



CONSEIL MUNICIPAL
du
Vendredi 08 décembre 2017

L'An deux mille dix-sept, le 08 décembre, à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du Conseil de la Mairie de Noyers sous la présidence de Monsieur Xavier RELAVE, maire de Noyers.

Présents : Xavier RELAVE, Eric BARNAULT, Angélique BEAUDOIN, Monique BILLAUD, Cédric COUDRE, Paula COUTELLIER, Danièle GARAVOGLIA, Monique LEGRAS, Marie-Annick MARCEAUX, Marc PELLETIER.

Absents excusés :

- Amaury DAVID (procuration donnée à Monsieur BARNAULT).
- Jacques FOUCHER (procuration donnée à Monsieur RELAVE).
- Annette LELOUP (procuration donnée à Madame GARAVOGLIA).

Absent : Patrick FAUVELLE.

Secrétaire de séance : Madame Monique LEGRAS.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 03/11/ 2017 :

Celui-ci est approuvé à l'unanimité des élus présents lors du dernier Conseil.

ORDRE DU JOUR

● **DECISIONS MODIFICATIVES :**

➤ **Budget Principal :**

Dans le cadre de la convention de mise à disposition de service lié à la compétence voirie passée avec la Communauté de Communes Forêts et Canaux en Gâtinais, la commune de Noyers doit rembourser un trop-perçu sur les frais de fonctionnement pour l'année 2016. Il appartient d'approvisionner le compte 673.

Appelé à s'exprimer, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'effectuer la décision modificative budgétaire suivante :

- 61523 : - 2846 €
- 673 : + 2846 €

Afin de pouvoir honorer le remboursement d'une partie de l'échéance de l'emprunt engagé en 2005, concernant les travaux connexes, il appartient d'approvisionner le compte 1641.

Appelé à s'exprimer, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'effectuer la décision modificative budgétaire suivante :

- 2315 :	- 400 €
- 1641 :	+ 400 €

➤ **Budget Assainissement :**

Afin de pouvoir honorer le remboursement d'une partie de l'échéance de l'emprunt engagé pour la tranche 6 de l'assainissement de La Borde, il est nécessaire de réaliser un complément d'approvisionnement du compte 1641.

Appelé à s'exprimer, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'effectuer la décision modificative budgétaire suivante :

- 2315 :	- 100 €
- 1641 :	+ 100 €

● **AUTORISATION DEPENSES EN INVESTISSEMENT 2018**

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que dans l'attente de l'adoption des budgets 2018, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget et l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Appelé à s'exprimer, le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager des dépenses d'investissements préalables à l'établissement des budgets 2018 M14 (principal) et M49 (assainissement) dans la limite de 25% des sommes budgétées au budget 2017, déduction faite des remboursements de capital de la dette due aux différents organismes prêteurs.

● **ECLAIRAGE PUBLIC :**

Un diagnostic « éclairage public » réalisé dans le cadre d'une commande groupée par la Communauté de communes a été présenté vendredi 16 décembre 2017. L'étude de ce dossier a été confiée à la Commission des Travaux.

Suite au diagnostic effectué par NOCTABENE concernant la rénovation et la sécurité de l'éclairage public, Monsieur le Maire précise qu'un travail d'accompagnement (cahier des charges et analyse des offres des entreprises) sera assuré par Ingénov45. Les plis ont été déposés en Mairie dans les délais demandés. Monsieur le Maire précise que la prestation d'Ingénov45 comme le diagnostic effectué sont financés par la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux envisagés issus de ce diagnostic pourront être subventionnés à 50 %, concernant la tranche de travaux de rénovation, dans le cadre de la TEPPCV (contrat signé par l'intermédiaire du Pays du Gâtinais dans le cadre des Territoires à Energie Positive Pour la Croissance Verte) et à 50 %, concernant la tranche de travaux liés à la sécurité apportée au réseau de l'éclairage public, dans le cadre d'une demande de DETR (Dotation d'Équipement pour les Territoires Ruraux).

Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer pour le lancement de la consultation concernant les travaux d'éclairage public.

Après débat, le Conseil délibère sur le projet de rénovation de l'éclairage public.

A l'unanimité, le conseil :

- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation ayant pour objet la réalisation des travaux d'éclairage public
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le Marché après analyse des offres pour un montant maximal de 45 000 € HT
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis à l'issue de l'analyse des offres et à signer tous documents relatifs à cette consultation.

- **DON 2018 :**

Monsieur le Maire rappelle le Don de 100 € de Madame Ginette JALLET, nucérienne, à l'occasion du mariage de sa petite fille, Madame Stéphanie GAUTIER-RUAUT, le 16 septembre dernier, à la mairie de Noyers.

Après débat, le Conseil délibère à l'unanimité l'acceptation de ce don.

- **CONVENTION AVEC LE CDG 45 POUR LA MISE EN PLACE DU RIFSEEP :**

Une mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétion, Expertises et Engagement Professionnel) peut se réaliser avec l'accompagnement du Centre de Gestion de la fonction publique du Loiret.

Monsieur le Maire propose l'adhésion au service payant du Centre de Gestion de la fonction publique.

Après débat, le Conseil sollicite un complément d'information sur l'intervention du Centre de Gestion de la fonction publique du Loiret.

- **CNAS (ayant droit) :**

Par délibération n° 38/2012, en date du 24 mai 2012, le Conseil Municipal a accepté la mise en place de prestations sociales pour le personnel titulaire et non-titulaire ainsi que pour les retraités de la collectivité, au titre d'une adhésion avec le CNAS.

Après débat, le Conseil décide de reconduire la mise en place des prestations pour les agents titulaires et non titulaires et pour les agents retraités.

- **INFORMATIONS DIVERSES :**

- Monsieur le Maire informe le Conseil :
 - de la convention de partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Lorris concernant l'instruction des dossiers RSA (document transmis aux conseillers avant le Conseil).
 - des remerciements que la famille GIRAULT a adressés au Conseil suite au décès de monsieur robert GIRAULT.
 - du projet de la classe transférée organisé par l'Ecole Elémentaire de Lorris, pour les classes de CM1/CM2 et CM2 : 5 élèves de Noyers participeront à ce séjour, classe Montagne et Spéléologie, qui est prévu du 29/05/18 au 04/06/18 à Lans-en-Vercors. Ce séjour représente un coût de 900 € pour la commune de Noyers.
 - d'une pré-réception des travaux de voirie effectuée « allée des Boutons d'Or » programmée le mardi 19 décembre. L'adjoint responsable des travaux, membre de la Commission Voirie au sein de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais représentera Monsieur le Maire.
- Monsieur le Maire demande à l'adjoint responsable des travaux de programmer une commission travaux afin de finaliser le projet de la voie piétonne et d'établir le programme des travaux pour l'année 2018.
- Monsieur le Maire propose aux conseillers l'organisation de :
 - la distribution des colis offerts dans le cadre du Comité Consultatif des Affaires Sociales, à partir du samedi 16 décembre.
 - la distribution du bulletin à partir du 22 décembre. Madame Marie-Annick MARCEAUX présente au Conseil le pré-tirage du bulletin municipal.
 - la fête de Noël du vendredi 15 décembre.
 - la présentation des vœux du Conseil aux habitants de la commune, le samedi 06 janvier, à 16h30.

- **EXPRESSION DES CONSEILLERS :**

- ✓ Monsieur Marc PELLETIER exprime le souhait de réintégrer la Commission Information et Culture à partir de Janvier 2018. Monsieur le Maire exprime sa satisfaction lorsqu'un conseiller rejoint une commission pour participer à son bon déroulement. Le Conseil en prend acte.

La séance est levée à 22h30.